AÏN DEFLA

Arrestation de 6 dealers et saisie de plus de 2 kg de kif par la BRI

Exploitant des renseignements faisant état d'un commerce de drogue auquel s'adonnaient deux individus à Zeddine et ses environs, les éléments de la BRI de la Sûreté de wilaya de Aïn Defla ont entrepris des investigations sur les lieux signalés.

L'opération minutieusement préparée a permis, dans un premier temps, d'identifier les individus désignés qui ont été mis sous surveillance discrète. Les résultats ne se sont pas fait attendre puisque les deux mis en cause ont été pris en flagrant délit de vente de kif traité. Lors de leur interpellation, les policiers ont mis à jour une quantité de drogue dépassant 1 kg et des armes blanches.

Après avoir placé en garde à vue les deux individus et les avoir interrogés, les agents de la BRI ont pu identifier leur fournisseur demeurant à Aïn Defla qui a été interpellé et arrêté à son tour. La suite des investigations a permis aussi d'identifier un autre niveau de la hiérarchie du réseau, à savoir un individu demeurant à El Affroun, dans la wilaya de Blida.

Remontant la filière du réseau, les policiers ont pu interpeller ce fournisseur régional avant d'opérer une perquisition à son domicile où ils ont mis la main sur une autre quantité de drogue, d'un poids de 800 g. Déférés au parquet de Aïn Defla les six individus ont été entendus par le magistrat instructeur qui a placé cinq d'entre eux en détention provisoire et incarcérés au pénitencier de Chlef tandis que le sixième a été placé sous contrôle judiciaire. Depuis quelque temps, gendarmes et policiers opèrent des saisies de kif et démantèlent des réseaux ; cependant, il a été constaté que la drogue pour approvisionner les dealers locaux ne provient plus de l'ouest du pays mais de la région centre notamment d'Alger, de Blida et même de Béjaïa.

On se demande si les barons n'ont pas changé le ou les itinéraires d'approvisionnement de la wilaya de Aïn Defla.

Karim O.

COUP DE FILET DE LA POLICE

200 000 pétards saisis à Morsott (Tébessa)

Les éléments de la Sûreté de daïra de Morsott, commune située à 30 km au nord du chef-lieu de la wilaya, ont réussi avant-hier un coup de filet spectaculaire sur la RN 16. En effet, 200 000 pétards contenus dans 20 caisses ont été saisis lors d'un contrôle opéré à la sortie de ladite commune, a-t-on appris de sources sécuritaires.

Agissant sur des informations qui sont parvenues au commissariat signalant l'acheminement illégale de produits pyrotechniques à bord d'un véhicule touristique, immédiatement repéré par les enquêteurs, et c'est au niveau d'un barrage de contrôle établi par les policiers au lieu précité que ces derniers ont procédé à une fouille minutieuse à l'intérieur de l'habitacle du véhicule, et à leur étonnement, ont découvert la marchandise, le conducteur âgé de 42 ans a été placé en garde à vue avant sa comparution devant le juge pour transport de produits dangereux et explosifs destinés à la contrebande, a précisé la même source.

Maâlem Hafid

MILIANA

Le présumé auteur d'un vol de 400 millions dans un domicile sous les verrous

L'affaire du vol par effraction commis dans le domicile d'un habitant de la ville de Miliana vient de connaître son épilogue.

Des sources policières viennent de révéler que suite à la plainte déposée par la victime au lendemain du vol par effraction commis par des inconnus et qui a ciblé son domicile à l'issue duquel a disparu une somme s'élevant à 400 millions de centimes, un équipement informatique, une caméra et un appareil photo. Une enquête a été ouverte par les éléments de la police judiciaire de la Sûreté de daïra de Miliana pour trouver le ou les auteurs de cette atteinte aux biens d'autrui.

L'enquête fut longue et laborieuse, elle aura duré près de 2 mois mais a fini par donner les résultats espérés et se solder par l'identification d'un des auteurs présumés, demeurant à Miliana, à savoir un jeune homme de 19 ans, qui au lendemain de l'accomplissement de son forfait a quitté la ville de Miliana pour s'établir à Alger. Après avoir été identifié et localisé, des agents forts d'une commission rogatoire se sont rendus dans la capitale et ont procédé à son arrestation. Lors de son interrogatoire, les enquêteurs ont appris que pour perpétrer son forfait, le mis en cause s'était associé avec 2 comparses, tout comme ils ont appris que le butin volé avait été dépensé. Cependant, les 2 coauteurs, qui ont pris part au vol, avaient pris la fuite et sont activement recherchés.

Le mis en cause qui vient d'être déféré au parquet de Miliana, puis entendu par le magistrat instructeur a été placé en détention provisoire. En un mot, «bien mal acquis ne profite pas toujours».

K. O.

5 personnes intoxiquées au monoxyde de carbone dans un bain-douche

L'accident a eu lieu vendredi en fin de matinée, peu après 11 h au niveau du bain-douche sis rue Alili-Smaïn au centre-ville de Miliana.

Dès que l'alerte a été donnée, les agents de la Protection civile de l'unité toute proche, se sont déplacés sur les lieux pour secourir les personnes qui se trouvaient dans le bain et dans les cabines de douche, une partie réservée pour les femmes et l'autre pour les hommes. 5 personnes, 3 hommes et 2 femmes âgés de 29 à 80 ans qui se trouvaient à l'intérieur de l'établissement, ont inhalé des quantités de monoxyde de carbone que dégageait le brûleur de la chaudière commune. Les 5 personnes, après avoir reçu les premiers soins sur les lieux, ont été évacuées sur les UMC de l'hôpital Farès-Yahia, situé à quelques centaines de mètres en contrebas, heureusement leurs jours ne sont pas en danger, avons-nous appris.

De nombreux cas d'asphyxie au monoxyde de carbone surviennent chaque année dans les foyers, surtout en cette période pré-hivernale. Certes, des campagnes de sensibilisation sont menées par différents services mais qu'en est-il de ces établissements classés ? Font-ils régulièrement l'objet de contrôle par les services concernés, se demande-t-on surtout quand il s'agit d'établissements qui reçoivent à longueur d'année du public et où ce genre de risque ne peut être totalement exclu.

K. O.

SESSION CRIMINELLE DE BOUIRA

5 ans de prison ferme pour l'auteur de l'incendie du véhicule du maire de Khabouzia

La cour de Bouira dans sa session criminelle a condamné, ce jeudi, le dénommé M. R., âgé de 45 ans, et père de famille, habitant dans la commune de Khabouzia, à 50 kilomètres à l'ouest de Bouira, reconnu coupable d'avoir incendié le véhicule du maire, à 5 ans de prison ferme.

Les faits remontent au 18 mars dernier, lorsque le véhicule du maire de la commune de Khabouzia a été incendié par des inconnus.

Le ou les auteurs du méfait ont choisi le moment de la prière de vendredi, quand tous les fidèles étaient à l'intérieur de la mosquée, pour commettre leur crime. A la fin de la prière, les fidèles, dont le propriétaire du véhicule, le maire de la ville, n'ont pu que constater les dégâts sur le véhicule complètement calciné. Les auteurs du délit auraient, selon les premiers éléments de l'enquête de l'époque, brisé le pare-brise avant d'asperger les sièges avant du véhicule et le tableau de bord avec de l'essence, puis mettre le feu au véhicule avec un briquet. Avant la sortie des fidèles, l'auteur des faits avait disparu dans la nature. Et ce n'est que quatre jours plus tard, que l'auteur s'était livré à la gendarmerie en avouant les faits et en expliquant qu'il aurait agi par vengeance contre le maire qui l'avait privé d'un logement social dont la liste venait d'être affichée durant la semaine, alors qu'il était parmi les demandeurs les plus nécessiteux. Ce jeudi, lors de son procès, M. R. a expliqué au juge qu'il avait agi par colère après son exclusion de la liste des bénéficiaires de logements sociaux et qu'il était sous l'effet de la déception et surtout sous une pression terrible. Après les plaidoiries, ses deux frères, son père ainsi que sa femme, qui étaient cités dans cette affaire et comparaissaient pour complicité et non dénonciation, ont expliqué au jury qu'ils n'ont rien remarqué d'anormal chez le prévenu, sauf sa nervosité due selon eux à la liste de logements dont il n'était pas bénéficiaire. Ils ont été acquittés et le principal accusé, M. R., reconnu coupable de destruction de biens d'autrui et atteinte à l'autorité publique en la personne du maire, a été condamné à 5 ans de prison ferme.

Y. Y.

Deux ouvriers chinois périssent dans un chantier

Mercredi dernier, aux environs de 17 heures, quatre ouvriers chinois ont été victimes d'un affaissement de terrain dans un chantier de construction, appartenant à un promoteur immobilier, au centre-ville de Bouira, apprend-on de sources concordantes.

Evacués par les éléments de la protection civile, après avoir été retirés difficilement des amas de remblai par leurs collègues, mais dans un état comateux pour deux d'entre eux qui souffraient de plusieurs fractures au bras, au pied et au niveau du thorax, les quatre victimes ont été évacuées vers les urgences de l'EPH Mohamed-Boudiaf de Bouira.

Cependant, aux environs de 21 heures, alors que deux ouvriers ont été totalement hors du danger, les deux autres qui avaient des fractures et qui ont été réanimés et mis sous surveillance médicale accrue, ont succombé l'un après l'autre à leurs blessures. Une enquête est ouverte pour déterminer les circonstances exactes et situer les responsabilités de cet accident survenu au niveau d'un chantier appartenant à un promoteur privé qui prévoyait une promotion immobilière sur plusieurs étages et avec des fondations de plusieurs dizaines de mètres.

Y. Y.